

Psychiatrie et violence



Psychiatrie et violence

La relation de couple chez les mères filicides est-elle importante ?

Line Laporte, Bernard Poulin et Jacques D. Marleau

Volume 3, 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1074701ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1074701ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut Philippe-Pinel de Montréal
Service de Médecine et de Psychiatrie Pénitentiaires du Département de
psychiatrie du CHUV (Suisse)

ISSN

1702-501X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Laporte, L., Poulin, B. & Marleau, J. D. (2003). La relation de couple chez les mères filicides est-elle importante ? *Psychiatrie et violence*, 3.
<https://doi.org/10.7202/1074701ar>

Résumé de l'article

Les données sur le statut civil peuvent-elles ne pas être représentatives de la réalité conjugale des femmes filicides ? L'examen de la situation de cohabitation serait-il plus approprié de nos jours que les statuts généralement invoqués dans les écrits sur le sujet ? À partir d'un échantillon québécois constitué de 42 femmes filicides, plusieurs variables ont été comparées entre deux sous-groupes selon la présence ou non d'un conjoint cohabitant avec elles au moment du passage à l'acte. Quelques différences significatives ont été notées et nous ont permis une meilleure compréhension de certains aspects situationnels et dynamiques pour chacun des sous-groupes étudiés.

La relation de couple chez les mères filicides est-elle importante?

Auteurs: Line Laporte, M. Sc. Criminologue ; Bernard Poulin, M. Ps. Psychologue et Jacques D. Marleau, Ph. D. Sciences biomédicales.

Affiliation: Line Laporte, Institut Philippe Pinel de Montréal; Bernard Poulin, Institut Philippe Pinel de Montréal et Jacques D. Marleau, Centre de recherche de l'Institut Philippe Pinel de Montréal.

Adresse: Line Laporte, Institut Philippe Pinel de Montréal, 10 905 Henri-Bourassa Est, Montréal (Québec), Canada H1C 1H1

Résumé

Les données sur le statut civil peuvent-elles ne pas être représentatives de la réalité conjugale des femmes filicides ? L'examen de la situation de cohabitation serait-il plus approprié de nos jours que les statuts généralement invoqués dans les écrits sur le sujet? À partir d'un échantillon québécois constitué de 42 femmes filicides, plusieurs variables ont été comparées entre deux sous-groupes selon la présence ou non d'un conjoint cohabitant avec elles au moment du passage à l'acte. Quelques différences significatives ont été notées et nous ont permis une meilleure compréhension de certains aspects situationnels et dynamiques pour chacun des sous-groupes étudiés.

Introduction

Les écrits internationaux sur le filicide¹ maternel et paternel ont fait l'objet d'une vaste observation de la part de Resnick en 1969. Ce dernier a examiné, sur une période de plus de 200 ans², 88 cas de filicide maternel. Il a noté que 88% des femmes de son échantillon étaient mariées dans la période entourant le délit. Depuis, plusieurs auteurs ont affirmé que la majorité des femmes filicides d'échantillons cliniques et épidémiologiques étaient mariées dans des proportions variant entre 55% et 83% (Myers, 1970 ; d'Orban, 1979 ; Cheung, 1986 ; Holden, Burland et Lemmen, 1996 ; McKee et Shea, 1998; Haapasalo et Petäjä, 1999). Dans ces échantillons, on retrouve aussi des femmes dont le statut civil est différent; plusieurs sont séparées/divorcées, célibataires ou vivent en union libre. Bien que la nature du statut civil des femmes filicides soit généralement connue, ce type d'information est difficile à utiliser car les définitions retenues par les différents auteurs peuvent varier considérablement. En effet, il est possible que ceux-ci rapportent le statut civil officiel mais que ce dernier ne corresponde plus au statut réel de la femme au moment du passage à l'acte. De plus, il est difficile de savoir si, suite à une séparation, les femmes ont été considérées « célibataire » ou « séparée ».

Dans ces circonstances, il nous semble alors plus pertinent d'établir la présence d'un conjoint et/ou d'autre(s) enfant(s) au moment du passage à l'acte. Seuls quelques auteurs ont examiné cette variable. En Finlande, Haapasalo et Petäjä (1999) ont noté

¹ Le filicide est le meurtre de un ou de plusieurs enfants par un ou les deux parents, peu importe l'âge de l'enfant (Resnick, 1969).

que 60% des femmes filicides de leur échantillon vivaient avec leur conjoint et leur(s) enfant(s) dans la période entourant le geste filicide. Au Royaume-Uni, Wilczynski (1997) a évalué cette proportion à 52%.

Certains auteurs ont observé que plusieurs femmes filicides vivent une relation de couple dysfonctionnelle, ce qui représente un élément important associé au passage à l'acte (Cheung, 1986 ; Marleau, Roy, Laporte, Webanck et Poulin, 1995 ; Wilczynski, 1997). D'Orban (1979) montre que la source de stress la plus souvent rencontrée est une importante mésentente entre les deux partenaires. Simpson et Stanton (2000) soulignent que la crainte, réelle ou perçue, d'une rupture d'union est certainement l'un des stressseurs les plus importants, d'autant plus que la majorité de ces femmes souffrent d'un isolement social.

Plusieurs femmes filicides vivent seules, avec ou sans leur(s) enfant(s), suite à un désengagement du père au moment de la grossesse ou une séparation, ce qui ajoute un facteur de stress non négligeable. Chez les mères filicides, l'issue probable d'une telle problématique s'articule autour de deux principaux scénarii ; dans le premier, la pulsion agressive peut être dirigée vers l'enfant et dans le second, certaines mères effectuent un passage à l'acte dans un contexte altruiste, refusant que leurs enfants ne subissent le même sort qu'elles.

² Cette période va de 1751 à 1967. La majorité des cas ont été recensés de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à 1967.

Notre étude vise donc à déterminer si les mères vivant avec leur conjoint au moment du passage à l'acte présentent des motivations et des trajectoires de vie qualitativement distinctes. Cette question sera abordée à partir d'un échantillon de 42 femmes ayant tué un de leur(s) enfant(s) biologique(s).

Méthodologie

Cette recherche rétrospective porte sur la quasi-totalité des femmes ayant tué au moins un de leur(s) enfant(s) biologique(s) dans la province de Québec (Canada) sur une période de 11 ans, se situant de 1981 à 1991. Quarante-deux femmes ont été identifiées. La majorité a tué un seul enfant (36 sur 42), cinq ont tué deux enfants et une seule a tué quatre enfants, ce qui correspond à un total de 50 victimes. L'examen des données de la Statistique juridique canadienne indique que le nombre total de victimes pour cette période est de 54. L'information relative à quatre victimes est donc manquante.

Tous les cas de filicide maternel ont été identifiés à l'aide du journal « *Allo Police* ». Plusieurs informations socio-démographiques, historiques, psychiatriques, criminologiques et psychologiques ont été recueillies sur chacun des cas. À cette fin, les dossiers des tribunaux, de la prison pour femme, de l'Institut Philippe Pinel de Montréal et du Coroner du Québec furent consultés. Une grille d'analyse a été mise au point par un des auteurs (LL) afin de faciliter la collecte des informations. La plupart des variables ont été réparties en fonction de leur présence ou leur absence, sauf l'âge et le niveau scolaire.

Les femmes de notre échantillon furent réparties en deux sous-groupes selon la présence ou non d'un conjoint cohabitant avec elles au moment du passage à l'acte. Le critère de cohabitation a été défini comme existant lorsque le conjoint était présent dans un délai de moins de quatre semaines du moment du délit.³ Par la suite, les variables ont été comparées entre les deux sous-groupes. Des tests de khi-carré et de *t* ont été employés afin de déterminer s'il existe des différences statistiquement significatives entre les deux sous-groupes. Compte tenu de l'aspect exploratoire de cette démarche, la probabilité retenue a été fixée à ,10.

Résultats

L'examen de l'état civil au moment du passage à l'acte indique que 43% des femmes étaient mariées, 21% étaient célibataires, 21% vivaient en union libre et 14% étaient séparées/divorcées. Soixante pour-cent des femmes vivaient avec leur conjoint et leur(s) enfant(s) au moment du geste filicide.

La comparaison des variables entre les deux sous-groupes (voir tableau 1) révèle quelques différences significatives sur le plan statistique en ce qui concerne la situation socio-économique/situationnel des femmes et leur motivation. Les données montrent que celles qui vivent avec un conjoint présentent un niveau de vie supérieure à celui de l'autre sous-groupe. En effet, ces dernières reçoivent plus souvent des prestations d'aide sociale (53% vs 17%). Aussi, elles ont été plus nombreuses à déménager au cours des derniers mois (44% vs 14%). L'instabilité conjugale touche la majorité des

³ Nous avons dérogé à seulement une reprise de ce critère, même si le conjoint n'avait quitté le domicile que sept jours avant le geste filicide, parce que la relation de couple n'a duré que deux mois et demi, et

femmes qui connaissent, soit, des partenaires multiples ou qui vivent des relations de couple ponctuées de nombreuses séparations et réconciliations (92% vs 48%). En dernier lieu, sur le plan motivationnel, leur délit est plus souvent effectué dans un contexte altruiste (77% vs 41%).

La comparaison des autres variables ne permet pas de faire ressortir des différences significatives quant aux divers antécédents (psychiatriques, judiciaires, etc.), aux variables associées à la victime et aux variables socio-démographiques/criminologiques.

Tableau 1 environ ici

Discussion

L'examen du statut civil révèle que 64% des femmes étaient soit mariées ou en union libre, alors que 60% cohabitaient avec leur conjoint et leur(s) enfant(s) au moment du passage à l'acte. La concordance entre les résultats est beaucoup plus prononcée que nous ne l'avions anticipé et peut être liée à l'exhaustivité de la cueillette de données qui est à la source de notre échantillon. Le recours à plusieurs sources complémentaires d'information a favorisé une détermination plus précise de l'histoire de cas de ces femmes et limité l'utilisation de données erronées.

Malgré le fait que cette différence est peu significative, nous sommes d'avis que la cohabitation est une variable qui peut permettre une meilleure compréhension de la

que ce conjoint avait quitté avec l'ensemble de ses effets personnels.

réalité des femmes filicides que le seul statut civil. En effet, les informations sur le statut civil peuvent être influencées par l'époque et le pays d'origine de la recherche, par les définitions retenues par les auteurs ou par le statut considéré qui peut ne pas correspondre au statut réel des femmes, notamment celles qui présentent une instabilité conjugale importante.

Les données de cette recherche indiquent que 60% des femmes de notre échantillon vivent avec leur conjoint et leur(s) enfant(s) au moment du passage à l'acte. Cela est aussi confirmé par quelques auteurs (McKee et Shea, 1998 ; Wilczynski, 1997). Aussi, quelques différences significatives entre les deux sous-groupes de femmes filicides ont été observées. Les femmes de l'échantillon cohabitant avec un conjoint reçoivent moins de prestations d'aide sociale, vivent plus de stabilité conjugale et n'ont pas eu à déménager au cours de la dernière année. Enfin, le passage à l'acte filicide est moins associé à des éléments altruistes.

À partir de ces éléments, la gestion du risque filicide dans un contexte pré-délictuel diffère de façon appréciable. Pour les femmes vivant seules, il devient important d'investiguer l'impact de la séparation dans leur vie, surtout dans le contexte d'une séparation récente. Pour plusieurs, le statut économique diminue de façon considérable. Le départ du conjoint peut s'avérer difficile car il constitue souvent leur seul lien social. Désormais, ce sont aussi elles qui s'occupent seules de leur(s) enfant(s). Ces différents stressors, conjugués à des éléments dynamiques, peuvent rendre les femmes encore plus vulnérables. Il importe alors de vérifier si le départ du

conjoint suscite l'augmentation de la sévérité des symptômes dépressifs et/ou psychotiques, et donc du risque de passage à l'acte envers leur(s) enfant(s).

En ce qui a trait aux femmes qui vivent avec leur conjoint, d'autres stressors potentiels peuvent être investigués, notamment, l'augmentation des tensions relationnelles, une rupture appréhendée ou imminente, une perception d'isolement accru et/ou la présence d'éléments dépressifs et/ou psychotiques.

References

- Cheung, P. T. K. (1986). Maternal filicide in Hong Kong, 1971-85. Medicine, Science and the Law, 26, 185-192.
- D'Orban, P. (1979). Women who kill their children. British Journal of Psychiatry, 134, 560-571.
- Haapasalo, J. et Petäjä, S. (1999). Mothers who killed or attempted to kill their child: Life circumstances, childhood abuse, and types of killing. Violence and Victims, 14, 219-239.
- Holden, C. E., Stephenson Burland, A. et Lemmen, C. A. (1996). Insanity and filicide: women who murder their children. New Directions for mental Health Services, 69, 25-34.
- Marleau, J. D., Roy, R., Laporte, L., Webanck, T. et Poulin, B. (1995). Homicide d'enfants commis par la mère. Canadian Journal of Psychiatry, 40, 142-149.
- McKee, G. R. et Shea, S. J. (1998). Maternal filicide: A cross-national comparison. Journal of Clinical Psychology, 54, 679-687.
- Myers, S. A. (1970). Maternal filicide. American Journal of Disabled Child, 120, 534-536.
- Resnick, P. (1969). Child murder by parents: A psychiatric review of filicide. American Journal of Psychiatry, 126, 325-334.
- Simpson, A. I. F. et Stanton, J. (2000). Maternal filicide : a reformulation of factors relevant to risk. Criminal Behaviour and Mental Health 10 : 136-147.
- Wilczynski, A. (1997). Child Homicide, London: Greenwich Medical Media Ltd.

Tableau

Tableau 1. Comparaison entre les deux sous-groupes de femmes filicides.

Variables		Femmes vivant avec conjoint	Autres combinaisons (a)
Âge moyen des femmes		29,6 (5,9)	28,2 (6,6)
Scolarité moyenne des femmes		12,6 (3,6)	12,9 (2,7)
Emploi	Oui	4 (20%)	5 (29%)
	Non	16 (80%)	12 (71%)
Prestation d'aide sociale **	Oui	3 (17%)	8 (53%)
	Non	15 (83%)	7 (47%)
Antécédents judiciaires	Oui	5 (22%)	1 (6%)
	Non	18 (78%)	15 (94%)
Antécédents psychiatriques	Oui	10 (59%)	11 (79%)
	Non	7 (41%)	3 (21%)
Antécédents de suicide	Oui	7 (50%)	8 (62%)
	Non	7 (50%)	5 (38%)
Antécédents de prise d'alcool	Oui	3 (15%)	1 (6%)
	Non	17 (85%)	15 (94%)
Antécédents de prise de drogues	Oui	3 (17%)	2 (14%)
	Non	15 (83%)	12 (86%)
Signalement à la DPJ	Oui	3 (15%)	4 (25%)
	Non	17 (85%)	12 (75%)
Placement d'un des enfants	Oui	2 (10%)	3 (19%)
	Non	18 (90%)	13 (81%)
Déménagement *	Oui	3 (14%)	7 (44%)
	Non	18 (86%)	9 (56%)
Séparation récente **	Oui	3 (13%)	9 (69%)
	Non	20 (87%)	4 (31%)
Instabilité conjugale **	Oui	11 (48%)	12 (92%)
	Non	12 (52%)	1 (8%)
Abus alcool au moment du délit	Oui	3 (13%)	1 (6%)
	Non	21 (87%)	15 (94%)
Abus drogues au moment du délit	Oui	4 (17%)	3 (19%)
	Non	20 (83%)	13 (81%)
Tentative de suicide après le délit	Oui	11 (44%)	7 (41%)
	Non	14 (56%)	10 (59%)
Nombre de victimes	1	21 (84%)	15 (88%)
	2 et plus	4 (16%)	2 (12%)
Moyen employé	Modéré	8 (32%)	8 (47%)
	Brutal	17 (68%)	9 (53%)
Présence d'éléments dépressifs	Oui	10 (63%)	9 (75%)
	Non	6 (37%)	3 (25%)
Présence d'éléments psychotiques	Oui	5 (29%)	3 (25%)
	Non	12 (71%)	9 (75%)
Motivation **	Altruiste	9 (41%)	13 (77%)
	Autre	13 (59%)	4 (23%)
Prise en charge initiale après délit	Médicale	8 (42%)	7 (50%)
	Pénale	11 (58%)	7 (50%)

* $p \leq ,10$; ** $p \leq ,05$

(a) Cette catégorie tient compte des femmes vivant seules, avec leur(s) enfant(s), avec certain(s) de leurs enfants et avec, à la fois, leurs parents et leur(s) enfant(s).